



S
A
F
P
T



A
U
T
O
N
O
M
E



LETTRE OUVERTE

Bordeaux, le 17 mars 2015

Alain Juppé
Maire de Bordeaux
Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex

Objet : rencontre du 16 mars 2015 dans le cadre du préavis de grève

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président,

Suite à notre rencontre du 16 mars 2015 dans le cadre de notre préavis de grève, les organisations syndicales de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux présentes prennent acte de votre refus d'engager des négociations sur l'ensemble des points précisés dans nos préavis de grève respectifs, soit :

Pour les syndicats de Bordeaux Métropole :

- La redéfinition du calendrier de mise en œuvre de ce projet.
- La remise à plat du schéma de mutualisation et de transferts de compétences.
- La transparence et le respect des agents dans le processus de mobilité en prenant en compte particulièrement le parcours professionnel et les compétences.
- Le respect des conditions de déroulement des carrières mises en place au sein de Bordeaux Métropole.
- Le maintien du temps de travail de Bordeaux Métropole (conformément à vos engagements du 22 mars 2002 cf. PJ).
- Le maintien de notre rémunération.
- La garantie de l'actuel niveau de prestation du COS.
- La garantie de l'accès à la mutuelle dans les conditions actuelles.

Pour les syndicats de la Ville de Bordeaux :

- La redéfinition du calendrier de mise en œuvre du projet.
- La remise à plat du schéma de mutualisation et de transferts de compétences.
- La transparence et le respect des agents dans le processus de mobilité en prenant en compte particulièrement, le parcours professionnel et les qualifications.
- La non régression des postes : chaque agent devra se voir proposer une affectation avec un périmètre de responsabilités et un intérêt du poste équivalents, à minima, à celui détenu.
- L'harmonisation par le haut en ce qui concerne les carrières et le régime indemnitaire, pour les agents transférés à Bordeaux Métropole mais également pour ceux qui resteront affectés dans les services de la ville de Bordeaux, afin que ces dispositions soient identiques dans nos deux collectivités.
- Le maintien des règles actuelles du complément de salaire en cas de congé pour maladie.
- La garantie d'un niveau de prestations servies par le Comité des Œuvres Sociales au minimum équivalent à celui dont bénéficient actuellement les agents de Bordeaux Métropole.

Ne pas jeter sur la voie publique



S
A
F
P
T



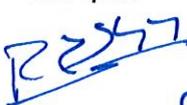
A
U
T
O
N
O
M
E



- L'accès à une mutuelle « santé » pour tous les agents, ceux de Bordeaux Métropole et ceux de la ville de Bordeaux.
- La garantie du maintien de vos engagements sur le temps de travail appliqué à ce jour aux agents de Bordeaux Métropole.
- L'application de l'organisation et des modalités d'exercice du temps de travail en vigueur à la ville de Bordeaux, avec ses aménagements, sa souplesse, sa variabilité.

Dans ce contexte, nous maintenons donc nos préavis de grève des 19 et 20 mars 2015.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

CFDT Bordeaux Métropole	CGT Bordeaux Métropole	CGT Ville de Bordeaux	FO Bordeaux Métropole	FO Ville de Bordeaux	SAFPT Ville de Bordeaux	SUD Bordeaux Métropole
						

Copie :

Nicolas Florian – Adjoint au Maire
Alain David – Vice Président
Eric Ardouin – directeur général

Ne pas jeter sur la voie publique

